



CH-3003 Berne, SEFRI/BWB/huy

Aux

- directeurs des offices cantonaux
- experts scolaires dans le cadre de la procédure de reconnaissance des filières de formation de la maturité professionnelle

Référence :

Notre référence : huy

Berne, le 16 janvier 2020

Maturité professionnelle multilingue : modification de la pratique de reconnaissance des filières de formation

Mesdames, Messieurs,

La maturité professionnelle multilingue est régie par le chap. 9.2.4 du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle.

Dans le cadre de l'accompagnement des procédures de reconnaissance, la sous-commission Reconnaissance de la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) a constaté, par le biais de multiples retours d'experts scolaires, qu'il n'existait pas de compréhension commune relative à la mise en œuvre de la maturité professionnelle multilingue. Le ch. 9.2.4.6 du plan d'études cadre se révèle particulièrement déconcertant : « *Les examens finaux ont lieu par branche d'examen dans la forme prescrite et dans deux langues avec une part horaire d'au moins 50 % dans la deuxième ou la troisième langue.* »

Juridiquement, la formulation actuelle du plan d'études cadre n'autorise pas l'organisation de l'enseignement et des examens finaux à 100 % dans la langue étrangère. En effet, en vertu du ch. 9.2.4.6, les examens doivent avoir lieu *dans deux langues*, ils ne peuvent donc pas se dérouler à 100 % dans la langue étrangère. Il en va de même pour l'enseignement : le ch. 9.2.4.1 prévoit qu'au minimum la branche fondamentale « Mathématiques » ou une branche spécifique et une branche complémentaire soient dispensées *dans deux langues*.

Dans le plan d'études cadre pour la maturité professionnelle, seul un type d'enseignement et d'examen multilingues est pris en compte à ce jour : dans une filière de formation, l'enseignement de certaines branches d'examen et les examens correspondants ont lieu dans deux langues pourvu qu'une part horaire d'au moins 50% de l'enseignement de la branche se passe dans la langue étrangère (ch. 9.2.4.6).

Renseignements :

Flavia Bortolotto
Responsable de projets
Formation professionnelle initiale
Tél: 058 481 40 49
flavia.bortolotto@sbfi.admin.ch

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Rémy Hübschi
Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
www.sbfi.admin.ch

La formulation actuelle du plan d'études cadre n'autorise pas les formes d'enseignement par immersion, c'est-à-dire où l'enseignement des branches d'examen spécifiques et les examens correspondants se déroulent uniquement dans la langue étrangère.

Après discussion avec la sous-commission Reconnaissance, qui vérifie la mise en œuvre des exigences fédérales au niveau cantonal, le SEFRI est arrivé à la conclusion que **les deux formes d'enseignement et d'examens multilingues doivent pouvoir être acceptées.**

Cela signifie que, malgré les dispositions du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle, l'organisation de l'enseignement et des examens finaux à 100 % dans la langue étrangère est désormais autorisée.

Lors de la prochaine révision, le chapitre 9.2.4 du plan d'études cadre pour la maturité professionnelle sera adapté en conséquence.

Nous vous prions de prendre bonne note de ces informations et d'en tenir compte lors de la mise en œuvre des filières de formation multilingues de maturité professionnelle et dans le cadre des procédures de reconnaissance de ces filières.

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.



Rémy Hübschi
Vice-directeur
Chef de l'unité Formation professionnelle et continue

Copie à : secrétariat CFMP